



tableau de bord du vétérinaire chef d'entreprise

Indices et repères économiques

- **Évolution de l'activité canine** (source : Panelvet) :

- mensuelle (mai 2014 par rapport à mai 2013) : + 5,2 % du chiffre d'affaires par vétérinaire équivalent plein temps,

- sur un an (juin 2013 - mai 2014) : + 4,7 % du chiffre d'affaires par vétérinaire équivalent plein temps.

- **Évolution de l'activité Productions animales** (source : Panelvet) :

- mensuelle (mai 2014 par rapport à mai 2013) : - **14,1 %** du chiffre d'affaires par vétérinaire équivalent plein temps,

- sur un an (juin 2013 - mai 2014) : **0,0 %** du chiffre d'affaires par vétérinaire équivalent plein temps.

- **Évolution du marché des produits de santé animale*** (source : AIEMV) :

- trimestrielle : + 3,88 % au 1^{er} trimestre 2014 par rapport au 1^{er} trimestre 2013 (évolution hors petfood), + 1,78 % pour le petfood seul,

- sur un an : + 1,16 % en 2013 par rapport à 2012 (= marché total ; pour le marché hors petfood : + 1,04 % ; pour le petfood seul : + 5,55 %), après + 4,13 % en 2012 par rapport à 2011 et + 6,39 % en 2011 par rapport à 2010.

- **Inflation** (ensemble des ménages hors tabac, source : Insee) : 0,0 % en mai 2014 ; + 0,6 % sur les douze derniers mois (juin 2013 à mai 2014).

- **Valeur de l'AMO et de l'AMV**** : AMO (valeur de référence qui peut être utile à l'évaluation des honoraires) = 14,08 pour 2014 (elle était de 13,99 pour 2013, soit une augmentation de 0,64 %) ; la valeur de l'AMV de 2013 (13,85 euros hors taxe) est reconduite à l'identique en 2014 (valeur utilisée par l'État pour la rémunération des vétérinaires mandatés).

Emploi salarié

- **Valeur du point pour la rémunération du personnel auxiliaire et vétérinaire** : 14,45 euros depuis le 1^{er} janvier 2014 ; elle était de 14,25 euros en 2013 (soit une augmentation de 1,40 %) (grilles des salaires disponibles sur le site www.snvel.fr).

- **Valeur du Smic** : 9,53 euros/h ou 1 445,38 euros/mois depuis le 1^{er} janvier 2014 (au lieu de 9,43 euros/h ou 1 430,22 euros/mois en 2013). ■

Ce tableau de bord est publié dans chaque première édition du mois.

* Ventes de produits commercialisés par les ayants droit adhérents de l'Association interprofessionnelle d'étude du médicament vétérinaire (AIEMV) : médicaments vétérinaires (produits soumis à AMM) mais aussi produits de santé animale hors AMM (produits d'hygiène, petfood, parapharmacie...).

** AMO : acte médical ordinal (fixé par l'Ordre des vétérinaires) ; AMV : acte médical vétérinaire (fixé par l'État).

Le chiffre du mois : 88 % des professionnels de santé disent exercer un métier difficile

Valovet

« *Mon métier est difficile à exercer* » : 88 % des professionnels de santé sont d'accord avec cette affirmation*, alors qu'ils étaient 85 % en 2011.

Ce pourcentage très élevé, ainsi que son augmentation en 3 ans, traduit une pénibilité croissante du travail ressentie par ceux qui l'exercent.

Arrivent en tête les infirmiers (91 %), les pharmaciens (93 %), suivis de près par les médecins qui font un bond en 3 ans : + 11 % à 88 %.

Il est intéressant de relever qu'ils invoquent les mêmes difficultés que les vétérinaires (non considérés comme des professionnels de santé par ce baromètre), dont l'opinion avait été sondée par la grande enquête du SNVEL** en 2013 (lire article DV n° 1248) :

- le poids des tâches administratives,
- les relations avec les patients (plus exigeants, plus stressés, plus d'automédication),
- la culture du rendement,
- le besoin d'une plus grande technicité.

Et pourtant ces professionnels restent très attachés à leur métier à 88 % (81 % il y a 3 ans), et 61 % sont confiants dans l'avenir (+ 14 % par rapport à 2011).

Que peut-on en déduire pour les vétérinaires ? Qu'il faut :

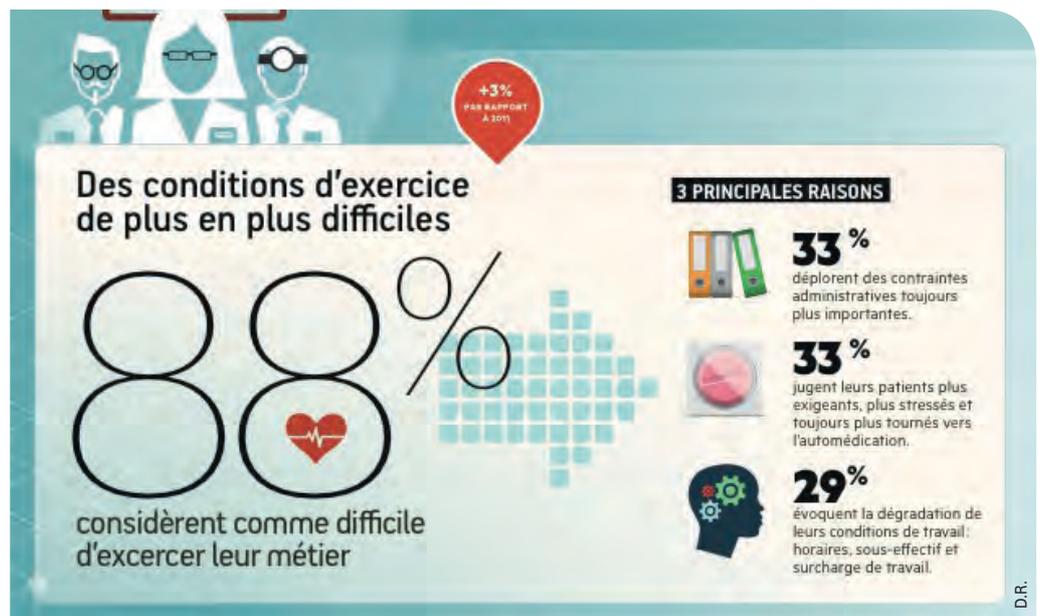
- trouver des solutions séduisantes pour externaliser les tâches administratives, ou les déléguer en interne à des ASV formées en conséquence,

- informer les professionnels sur les attentes de leurs clients pour qu'ils ne se trompent pas de direction,

- et sans doute mettre en place un tel baromètre sur leur moral pour identifier les causes majeures d'inconfort et l'efficacité d'éventuelles actions correctives. ■

* Baromètre Groupe Pasteur Mutualité sur un échantillon représentatif de 403 personnes en 2014.

** SNVEL : Syndicat national des vétérinaires d'exercice libéral.



La e-santé pour chien grâce à un collier connecté

La société PetPace a développé un collier pour chien qui transmet par Internet sur des serveurs informatiques des informations médicales et comportementales permettant aux propriétaires et aux vétérinaires de suivre et comparer des données (température, pouls, fréquence cardiaque et respiratoire, activité, positions, dépense calorique, douleur...) et, à terme, de prévenir des problèmes de santé*. Elle propose ce dispositif aux propriétaires et un outil avancé aux vétérinaires, qui leur permet également de se connecter avec les propriétaires dans un espace partagé.

* Computerworld, 18 juin 2014.

Abattoirs : une aide aux investissements permettant de valoriser le 5^e quartier

Lors du Conseil spécialisé FranceAgriMer pour la filière viande rouge, réuni le 10 juin, les pouvoirs publics ont présenté une nouvelle aide à destination des abattoirs. Elle sera réservée aux investissements « contribuant à une meilleure valorisation du 5^e quartier (abats, cuirs et peaux...) ». Cette aide complète le dispositif d'aides aux investissements du Plan abattoir, créé en 2012 et reconduit lors de ce conseil spécialisé pour l'année 2014. Ce plan doit « faciliter la mise en place d'un réseau structuré d'abattoirs » et sera doté cette année d'un budget de 4 millions d'euros, à raison d'un plafond par groupe fixé à 200 000 euros. La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 30 septembre 2014. En 2013, 14 dossiers ont été aidés pour 3,15 millions d'euros.

En Bref...